



PREPARATION EN VUE DU MARIAGE EN SUISSE DEMANDE DE REGROUPEMENT FAMILIAL POUR FIANCÉ/E

En Suisse - Veuillez-vous renseigner auprès du service de l'état civil de votre lieu de domicile.

Au Cameroun - Le dossier doit contenir les documents suivants:

Ressortissant(e) camerounais:

- Formulaires « Demande en vue du mariage » et « Déclaration relative aux conditions du mariage », à remplir à l'Ambassade lors du dépôt. La déclaration doit être signée personnellement au guichet ;
- Original de l'acte de naissance et une copie certifiée conforme datée de moins de 6 mois (mairie lieu de naissance) (+ 4 photocopies couleur et 4 photocopies noir/blanc de l'original et 7 photocopies de la copie c.c.) ;
- Certificat de célibat (mairie lieu de naissance) daté de moins de 6 mois (+ 7 photocopies), **ou** si vous êtes :
 - **Divorcé(e)** : jugement de divorce (expédition, grosse, signification et certificat de non appel) et l'acte de ce mariage **avec mention du divorce en marge souche (même chose sur l'acte de naissance)** (+ 4 photocopies couleur et 4 photocopies noir/blanc de chaque document) ;
 - **Veuf(ve)** : acte de décès du précédent conjoint, l'acte de ce mariage **avec mention du décès en marge souche (même chose sur l'acte de naissance)** (+ 4 photocopies couleur et 4 photocopies noir/blanc de chaque document).
- Certificat de domicile (mairie lieu de domicile), daté de moins de 6 mois (+ 7 photocopies);
- Bulletin n° 3 - extrait du casier judiciaire, daté de moins de 6 mois (+ 6 photocopies);
- Passeport (+ 2 photocopies couleur et 3 photocopies noir/blanc) ;
- 3 demandes de visa complétées avec l'adresse exacte du domicile en Suisse et 4 photos.

Ressortissant(e) suisse :

- Passeport et, si disponibles, certificat individuel d'état civil et attestation de domicile.

NB: Seul un dossier complet sera accepté.

Frais pour dossier sans vérification de l'authenticité des documents d'état civil étrangers

Ouverture du dossier et légalisation de la signature :	XAF 100'500 (frais variable)
Emoluments pro rata temporis:	XAF 51'000 (frais variable)
Frais de port :	XAF 3'500 (frais variable)
Frais de visa :	XAF 57'000 (frais variable)

Avance de frais pour dossier avec vérification volontaire des documents d'état civil étrangers :

Les frais d'authentification des actes sont à la charge du demandeur. L'**avance** peut être versée :

- **Soit au Cameroun** : **XAF 700'000.-** payable au guichet de l'Ambassade de Suisse à Yaoundé ;
- **Soit en Suisse** : **CHF 1'100.-** par versement bancaire au :
Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Eichenweg 5, 3003 Berne,
compte postale 30-197-2, IBAN CH09 0900 0000 3000 0197 2, SWIFT/BIC POFICHBEXX,
en indiquant : **YAOUNDÉ & les noms de la personne bénéficiaire.**

Un éventuel solde sera restitué avec un décompte exact.

Les procédures d'état civil sont relativement longues, il faut compter au minimum 12 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

BP 1169
Yaoundé - Cameroun

Tél: +237 222 21 18 57 / +41 58 464 18 56

yaounde.etatcivil@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/yaounde